

UN LABEL TRAÇABILITÉ POUR GARANTIR L'ORIGINE DES PLANTES DANS VOS PRODUITS

Les tendances de consommation illustrent les attentes fortes des consommateurs en termes de **NATURALITE**, dans les produits cosmétiques ou compléments alimentaires. Si la présence de plantes dans ces produits rassure le consommateur, ils attendent néanmoins plus d'**INFORMATIONS** quant à ces plantes.

C'est pourquoi Phytolia a élaboré un référentiel qui définit les conditions de qualité, de composition, de traçabilité à toutes les étapes d'élaboration des produits cosmétiques et compléments alimentaires à base de plantes.

Il s'inscrit dans une logique de **TRANSPARENCE** vis-à-vis du consommateur final.

Il s'agit de valoriser les savoir-faire de tous les maillons de la chaîne pour optimiser la qualité des produits à base de plantes au bénéfice du consommateur, au travers de la **GARANTIE D'ORIGINE DE LA PLANTE**.

DES GARANTIES POUR



Les consommateurs

ORIGINE, QUALITÉ, TRACABILITÉ, de la parcelle au produit fini
TENEUR minimale en plantes



Les acteurs de la filière

TRANSPARENCE, CO - RESPONSABILITÉ et **CO - OPÉRATIONS** au service d'un développement cohérent de la filière plantes de santé, beauté, bien-être.

UN LABEL DE CONFIANCE



Origine prouvée

Grâce à une démarche de traçabilité appliquée par tous les opérateurs, la plante est identifiée de la parcelle de production jusqu'au produit fini.

Qualité garantie

Tous les acteurs s'engagent sur la qualité des plantes et ingrédients à base de plantes dans les produits avec :

- Une origine française privilégiée pour les plantes cultivables en France,
- Le choix d'un produit naturel : sans OGM et sans solvants pétrochimiques,
- La mise en œuvre de systèmes qualité dans leur entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS



Phytolia

Juliette **RENAUD**, animatrice de l'association Phytolia

06 07 01 61 88 - phytolia@pl.chambagri.fr

[LinkedIn](#) - [site web](#)

POP Phytolia

Plantes d'origine prouvée

UN LABEL TRAÇABILITÉ POUR GARANTIR L'ORIGINE DES PLANTES DANS VOS PRODUITS

UN LABEL DE CONFIANCE

Teneur minimale en plantes exigée



Produits Cosmétiques

10% DU POIDS est composé d'ingrédients* à base de plantes

dont 95% sont habilités Phytolia POP

***un ingrédient doit contenir au moins 5% de plantes sèches**



Compléments alimentaires Secs

50% DU POIDS est composé d'ingrédients* à base de plantes

dont 60% sont habilités Phytolia POP

***un ingrédient doit contenir au moins 20% de plantes sèches**



Liquides

10% DU POIDS est composé d'ingrédients* à base de plantes

dont 60% sont habilités Phytolia POP

***un ingrédient doit contenir au moins 20% de plantes sèches**

PROCÉDURE D'HABILITATION

Chaque opérateur de la filière doit être habilité, et apporter les garanties de qualité et de traçabilité exigés par le label.



PRODUCTEUR

POP
Phytolia



TRANSFORMATEUR,
FABRICANT

POP
Phytolia



METTEUR EN
MARCHÉ

POP
Phytolia



PRODUIT

POP
Phytolia



MISE EN
MARCHÉ

Les demandes d'habilitation sont traitées par Phytolia, qui assure une confidentialité de la démarche.

Le respect des conditions d'application de ce référentiel est assuré par un contrôle des opérateurs de la filière.

POUR EN SAVOIR PLUS

Juliette RENAUD, animatrice de l'association Phytolia

06 07 01 61 88 - phytolia@pl.chambagri.fr

[LinkedIn](#) - [site web](#)